



POUVOIR

Valable pour l'assemblée générale du REC ESCRIME du 25 Juin 2021

Je soussigné (NOM, Prénom) (le mandant).

Adhérent et **ayant un dossier d'inscription complet** (dossier administratif complet **et** cotisation encaissée par le REC Escrime) et remis à un membre du bureau de l'association à cette date,

ou étant le tuteur légal de :(NOM, Prénom) âgé de moins de 16 ans à la date de l'assemblée générale et n'atteignant pas cet âge en 2021, **ayant un dossier d'inscription complet**.

Ne pouvant être présent à l'assemblée générale du 25 Juin 2021 donne pouvoir, par la présente à :

Mme, M (NOM, Prénom) (le mandaté).

Elle/Lui aussi adhérent et **ayant un dossier d'inscription complet** et remis à un membre du bureau de l'association à la date de l'assemblée, aux fins de me représenter à l'assemblée générale ordinaire et ne disposant pas d'autre pouvoir (un pouvoir par adhérent)

En conséquence, ce pouvoir implique d'assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Ce pouvoir n'a pas valeur de procuration. Cela veut dire que le mandant est tacitement d'accord avec tous les votes du mandaté. Ce faisant **les votes du mandatés comptent double.**

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir ne conservera pas ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Signature manuscrite (version papier) :

Fait à

Ou

Le : Cliquez ici pour entrer une date.

En cochant cette case, vous signez numériquement et donnez votre « bon pour pouvoir » (version numérique à envoyer avant le 23 juin).

Tous les pouvoirs doivent, aux fins de comptabilisation, être déposés par les mandataires, au plus tard le jour de l'assemblée pour les pouvoirs « papiers », ou le 23 Juin pour les pouvoirs « informatique ». A défaut, ils ne seront pas pris en compte.

RENNES ETUDIANT CLUB ESCRIME